

CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



Décisions prises par le Conseil communal de Bavois lors de sa séance du mardi 6 décembre 2016

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2016

Le Conseil communal a approuvé le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2016.

Point 4 : Fixation des indemnités du Conseil communal

Le Conseil communal a décidé que :

- Les conseillers communaux touchent un jeton de présence de CHF 25.-.
- Les membres du bureau ou d'une commission sont rémunérés à l'heure de commune qui est actuellement de CHF 25.- par séance pour tous travaux effectués hors des séances ordinaires.
- Le président et la secrétaire sont rémunérés CHF 35.- de l'heure y compris lors des séances ordinaires.
- Le montant de l'amende infligée à tout membre qui ne s'excuse pas au préalable après un avertissement selon l'article 49 du règlement du Conseil communal est fixé à CHF 25.-.
- Le montant des indemnités énoncé sera effectif dès le 1^{er} juillet 2016.

Point 5 : Budget 2017

Le Conseil communal a décidé :

- D'approuver le budget 2017 avec un déficit de CHF 241'747.95 tel que présenté.
- De décharger la commission de gestion et finances de son mandat.

Point 6 : Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement

Le Conseil communal a décidé de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016 – 2021 :

- Le plafond d'endettement brut pour les emprunts à CHF 9'000'000.-
- Le plafond de risques pour les cautionnements et autres engagements à CHF 2'000'000.-

Norbert Oulevay
Président



Arianna Cauz
Secrétaire